

L'honorable N. A. BELCOURT: Honnables sénateurs, je n'ai pas l'intention de discuter ce bill,—ou quant à cela, toute autre mesure que l'on pourra nous soumettre,—pour les motifs invoqués par mon honorable ami. Je prends plutôt la parole pour lui demander si, en conscience, il ne croit pas qu'il sied mal d'engager en cette Chambre un débat inspiré uniquement par des considérations de partis. Depuis qu'il a commencé à parler jusqu'au moment où il a repris son siège, mon honorable ami n'a pas cessé, pour ainsi dire, de rabâcher les questions politiques débattues au cours de la dernière campagne électorale. Il m'est arrivé en plus d'une circonstance de protester contre les discussions de cette nature dans cette Chambre du Sénat

Quelques honorables SENATEURS: Bravo, bravo!

L'honorable M. BELCOURT: Quant à moi, je me crois fondé à affirmer qu'il ne m'est jamais arrivé de faire intervenir l'esprit de parti politique dans un débat. Tous les honorables sénateurs conviendront avec moi que des discussions de cette nature sont hors de mise ici et que ni le moment ni l'endroit ne s'y prêtent. De ce côté-ci de la Chambre, et je puis ajouter qu'il en est de même de l'opposition dans un autre endroit, on a étudié les mesures ministérielles à leur valeur. D'après ce qu'il m'a été donné d'en juger par les délibérations de l'autre Chambre, ces mesures n'ont pas été discutées à un point de vue de partisan. Elles ne l'ont certainement pas été ici. Mon honorable ami s'est trompé. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de le lui dire, mais je le fais dans la meilleure intention et, pour peu qu'il réfléchisse, il conviendra que j'ai raison. Je ne parle pas de la chose pour trouver à redire, ou pour une autre raison de cette sorte, mais parce que j'estime qu'il est de notre devoir de protester contre toute discussion partisane dans cette Chambre. On ne saurait rien gagner à cela.

Qu'arriverait-il si un honorable membre de ce côté-ci de la Chambre se croyait tenu de répliquer à mon honorable ami? Entre autres choses, la discussion retarderait l'adoption des mesures législatives à l'étude, et ainsi elle ferait obstacle à ce que nous visons tous à favoriser, c'est-à-dire la présence du premier ministre et de ses collègues aux conférences impériale et économique. Mon honorable ami et moi avons toujours été en excellents termes et j'espère qu'il ne m'en voudra pas d'avoir parlé ainsi. Je viens de protester, comme j'ai protesté en d'autres circonstances, lorsque je croyais qu'il y avait lieu de le faire, parce que ceux qui, parmi nous, font partie de cette

Chambre depuis plusieurs années, devraient s'appliquer à faire ressortir que les discussions partisans sont déplacées ici. C'est une règle bien connue et je puis affirmer que je me suis toujours efforcé de m'y conformer en tous points.

L'honorable M. BEAUBIEN: Si on me le permet, je pourrais peut-être convenir que je suis légèrement en faute...

L'honorable M. McMEANS: Deux dollars et les frais.

L'honorable M. BEAUBIEN: ...du moins, pour avoir parlé avec un peu de vivacité; mais ma faute se trouve peut-être atténuée par l'exemple de mon honorable ami de Lethbridge (l'honorable M. Buchanan) qui a décliné la discussion.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne tiens guère à participer à ce débat qui paraît devoir se terminer de façon un peu vive, mais je crois qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que d'autres manquent de bonne foi. Pendant plus de huit années, j'ai représenté le gouvernement dans cette Chambre et j'ai siégé au conseil avec mes collègues. Si l'honorable représentant de Montarville (l'honorable M. Beaubien) veut reconnaître au parti conservateur le mérite d'être resté fidèle à ses principes, il me permettra de lui rappeler que le parti libéral n'a jamais cessé de défendre une politique qui visait à l'abaissement des droits de douane? Je dis "abaissement" parce que ce parti n'a jamais préconisé le libre-échange. Il a plutôt cherché à maintenir le tarif à certains niveaux de nature à favoriser une plus grande liberté de commerce que n'en assurerait un régime de protection à outrance. Comment mon honorable ami peut-il accuser de mauvaise foi un gouvernement libéral qui a su respecter les principes proclamés à la convention libérale de 1919? Grâce à son application des principes libéraux, l'ancien gouvernement a obtenu un succès signalé dans ce qu'il a tenté en vue d'accroître la prospérité au pays. A venir jusqu'en septembre 1929, nos industries étaient florissantes, comme le sait très bien mon honorable ami, lui qui est intéressé de près dans maints établissements industriels et qui surveille étroitement le cours des valeurs. Je lui rappellerai qu'en ces cinq dernières années, certaines industries faisaient d'excellentes affaires, à tel point que leurs actions étaient cotées à des cours qui n'assuraient qu'un rendement d'à peine 3 p. 100, quand les dividendes sur les valeurs au pair se seraient chiffrés à six pour cent. C'est précisément cette grande activité industrielle qui a poussé les